

Résumé de l'assurance sur la vie au Canada en 1925.—Outre les compagnies à charte fédérale, exerçant leurs opérations dans toute l'étendue de la Puissance, d'autres compagnies font un volume d'affaires assez élevé; ce sont celles qui agissent sous l'autorisation des provinces. Les statistiques les concernant ont été colligées depuis 1915, par le Bureau des Assurances. Le tableau 88, indiquant le nombre de leurs polices en vigueur, le montant des primes reçues et des pertes payées au 31 décembre 1925, nous fait connaître le volume d'affaires relatif des compagnies et des sociétés mutuelles tant à charte fédérale qu'à charte provinciale.

88.—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte provinciale, au Canada, en 1925¹.

Opérations accomplies par—	Assurances nouvellement émises (brut).	En vigueur au 31 déc. net.	Primes encaissées, net.	Pertes payées, net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à charte fédérale—				
(a) Assurance-vie.....	807,079,035	4,158,737,967	146,584,640	32,509,310
(b) Mutualités.....	21,620,895	186,623,241	3,870,079	3,228,012
Total, compagnies à charte fédérale.....	828,699,930	4,345,361,208	150,454,719	35,737,322
2. Compagnies à charte provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées—				
(i) Assurance-vie.....	12,067,903	40,001,424	1,138,282	187,958
(ii) Mutualités.....	2,482,510	70,543,249	2,226,196	1,508,179
(b) Dans les autres provinces—				
(i) Assurance-vie.....	4,098,611	12,809,550	459,544	41,046
(ii) Mutualités.....	2,663,500	45,349,305	985,990	514,853
Total, compagnies à charte provin- ciale.....	21,312,524	168,703,528	4,810,012	2,252,036
Grand total.....	850,012,454	4,514,064,736	155,264,731	37,989,358

¹ Sujet à revision.

3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année 1880, qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris des glaces et enfin une autre contre l'explosion des chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport de ce fonctionnaire pour l'année 1925 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il s'étend actuellement aux accidents, à la maladie, aux automobiles, cambriolages, explosions, faux, cautionnements, grêle, transit intérieur, responsabilité des patrons, aviation, bris des glaces, fuites de réservoirs, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, mortalité du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte aujourd'hui 169, dont 35 sont canadiennes, 46 britanniques et 88 étrangères.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à the Travelers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à the Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1925, 50 compagnies ont assuré contre les accidents.